

# Coronavirus (COVID-19)

## MÉDICAMENTS AU DSQ : BIEN COMPRENDRE CET OUTIL POUR MIEUX L'UTILISER!

Le domaine médicament (DM) du Dossier santé Québec (DSQ) permet aux intervenants autorisés de consulter des informations sur les médicaments des usagers, à l'aide du logiciel de l'intervenant ou du Visualiseur DSQ. Il constitue une source d'information particulièrement utile dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, parce qu'il donne rapidement accès aux données, sans devoir nécessairement recourir au pharmacien communautaire. Le présent document vise à mieux faire connaître le contenu et les limites de l'outil afin d'assurer une utilisation sécuritaire des données du DM.

1. [Que contient le DM?](#)
2. [Est-ce que tous les médicaments du dossier de la pharmacie se retrouvent au DM?](#)
3. [Le médicament consulté au DSQ a un statut \*complété\*, ou bien il figure dans une section \*Historique\*. Pourtant, l'information provenant de la pharmacie montre que l'ordonnance n'est pas expirée ni arrivée à la dernière délivrance. Pourquoi cette différence?](#)
4. [Le DSQ affiche un médicament comme actif, alors que l'utilisateur ne le prend plus. Pourquoi?](#)
5. [Le nom ou la posologie du médicament au DSQ ne sont pas les mêmes que ceux figurant sur la liste fournie par la pharmacie, alors que les autres informations semblent concorder \(dates, quantité, délivrances restantes, prescripteur\). Est-ce possible que les données consultées au DSQ soient inexactes?](#)
6. [Cinq conseils pour une utilisation sécuritaire des données du DM](#)
7. [Un mot sur le Système de gestion des ordonnances électroniques de médicament \(SGOÉM\) du DSQ](#)
8. [Liens utiles](#)

## 1. Que contient le DM?

Le DM est une banque de renseignements qui proviennent des logiciels de toutes les pharmacies communautaires du Québec. Seul un médicament inscrit au dossier-usager de la pharmacie peut s'y retrouver. Les renseignements portent sur :

- Les médicaments et les produits de santé naturels prescrits (y compris les magistrales), qu'il y ait eu ou non délivrance (service);
- Les médicaments vendus sans ordonnance, principalement ceux sous contrôle pharmaceutique.
- L'information sur les médicaments d'un dossier-usager y est structurée sous la forme de l'ordonnance et de chacune de ses délivrances.

Un projet est en cours afin que les pharmacies d'établissement communiquent au DM les renseignements sur les médicaments prescrits et délivrés en clinique externe d'oncologie. Actuellement, c'est le cas pour seulement quelques hôpitaux au Québec.

Notez que le DM ne contient pas les ordonnances émises par les prescripteurs à partir d'un dossier médical électronique. Celles-ci sont acheminées à une banque de données distincte, celle du [Système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments \(SGOÉM\)](#).

## 2. Est-ce que tous les médicaments du dossier de la pharmacie se retrouvent au DM?

La plupart des médicaments sont communiqués au DM, mais il peut manquer des médicaments pour les raisons suivantes :

- Il reste encore 3 % des pharmacies qui communiquent uniquement les médicaments délivrés. Les médicaments en attente de délivrance ne figurent alors pas au dossier DSQ de l'utilisateur, même s'il consomme effectivement ce médicament avec le reste d'une délivrance précédente.
- 22 % des pharmacies ne communiquent pas encore les médicaments vendus sans ordonnance.
- Seuls des médicaments codifiés par un DIN, un pseudo-DIN ou un numéro de produit naturel (NPN) sont conservés au DM. Pour ce qui est d'une préparation magistrale, elle figure au DSQ seulement si au moins un de ses ingrédients est codifié.
- Toute donnée non communiquée par le logiciel de pharmacie en raison d'un problème technique ou de configuration ne peut pas se retrouver au DM. Il est arrivé qu'un médicament soit communiqué, mais pas toutes ses délivrances.
- À noter que le problème fréquemment soulevé de l'absence de certaines préparations injectables, notamment l'insuline conditionnée en seringues, est normalement résolu.

Par ailleurs, l'information du DM **est présentée différemment dans les différents logiciels** qui permettent d'y avoir accès. Un médicament peut être absent d'une liste parce qu'il figure dans une autre section ou parce qu'un filtre est appliqué sur cette liste. Par exemple, si on consulte la liste des médicaments actifs par le Visualiseur du DSQ, on ne voit pas dans cette liste les médicaments que le DSQ considère comme inactifs. Ils sont alors dans la section Historique.

### 3. Le médicament consulté au DSQ a un statut *complété*, ou bien il figure dans une section *Historique*. Pourtant, l'information provenant de la pharmacie montre que l'ordonnance n'est pas expirée ni arrivée à la dernière délivrance. Pourquoi cette différence?

En principe, un médicament passe au statut *complété* au DSQ lorsque l'ordonnance est expirée ou, dans le cas où le dernier service autorisé a été effectué, lorsque la durée du service est écoulée. Or, il arrive effectivement que le statut *complété* soit attribué prématurément. En fait, les statuts *actif* et *complété* ne sont pas directement communiqués par les pharmacies, mais sont établis par le DSQ en fonction des données reçues et du moment de la consultation. On a constaté que les données communiquées qui permettent d'établir l'expiration de l'ordonnance, les délivrances restantes et la durée de la délivrance peuvent différer en fonction du logiciel de pharmacie et des différents types d'ordonnances. Il semble que le problème soit plus fréquent avec les opioïdes et substances contrôlées, les posologies PRN et les grands intervalles d'administration. Des travaux sont d'ailleurs en cours pour harmoniser les données et fournir ainsi une meilleure fiabilité des statuts *actif* et *complété*.

Par ailleurs, il peut être normal qu'un médicament *complété* soit encore affiché avec des délivrances restantes si la date d'expiration est dépassée. Actuellement, le DM ne conserve pas comme telle la date d'expiration d'une ordonnance, ce qui ne permet pas de l'afficher à la consultation.

### 4. Le DSQ affiche un médicament comme actif, alors que l'utilisateur ne le prend plus. Pourquoi?

Pour que le statut cessé soit attribué par le DSQ, il faut que la même pharmacie qui avait communiqué le médicament transmette sa cessation. Il y a deux explications possibles à l'absence du statut cessé :

- La pharmacie qui a créé l'enregistrement du médicament n'a pas été avisée de la cessation.
- La pharmacie a appliqué une cessation qui n'a pas été transmise au DSQ. Cela arrive notamment pour les cessations qui ne sont pas consécutives à une ordonnance mais plutôt à une mise à jour du dossier par le pharmacien. Cette situation est peu fréquente puisque 97 % des pharmacies du Québec utilisent un logiciel qui communique tout genre de cessation.

5. Le nom ou la posologie du médicament au DSQ ne sont pas les mêmes que ceux figurant sur la liste fournie par la pharmacie, alors que les autres informations semblent concorder (dates, quantité, délivrances restantes, prescripteur). Est-ce possible que les données consultées au DSQ soient inexactes?

Oui, il est malheureusement possible de consulter des données inexactes concernant le médicament et/ou sa posologie. Il y a deux causes principales à ce problème :

- Il peut arriver, que la correction apportée par le pharmacien à un enregistrement de médicament au niveau local ne soit pas transmise au DSQ. C'est la donnée non corrigée qui est alors conservée au DSQ et qui, selon le type d'information affiché, risque d'être consultée par un intervenant.
- Le DM ne conserve que le code numérique du médicament (DIN, pseudo-DIN ou NPN) qui lui est communiqué. À des fins de standardisation, le DSQ possède ses propres descriptifs du médicament pour chacun des codes. Si un médicament est transmis par le logiciel de pharmacie avec le code d'un autre produit, le DSQ affiche le descriptif de cet autre produit.

La Régie de l'assurance maladie (RAMQ), gestionnaire opérationnel du DM, travaille activement avec les fournisseurs de logiciel à corriger ces incohérences.

## 6. Cinq conseils pour une utilisation sécuritaire des données du DSQ :

1. Les médicaments et leur posologie devraient être corroborés dans la mesure du possible avec l'utilisateur ou un aidant. Dans le doute, communiquez avec la pharmacie.
2. L'association de chacun des antécédents de l'utilisateur avec ses médicaments peut aider à repérer un médicament manquant ou un médicament qui ne devrait pas apparaître sur une liste.
3. Si votre logiciel permet de déterminer sur quelle période vous voulez consulter la liste des médicaments, sélectionnez une période de 30 à 45 jours précédant la date du jour. Vous pourrez ainsi consulter les médicaments qui sont passés au statut complété pendant cette période et qui sont peut-être encore pris par l'utilisateur. Si vous consultez par le Visualiseur du DSQ, cette sélection n'est actuellement pas possible. La section Historique permet de consulter les médicaments au statut complété. Soyez particulièrement attentif à repérer les médicaments prescrits PRN, ceux dont l'intervalle d'administration est grand, les opioïdes et les substances contrôlées.
4. Si vous utilisez des rapports avec des données provenant du DSQ pour prescrire à l'hôpital, assurez-vous de bien lire chaque médicament et chaque posologie pour repérer toute anomalie.
5. Il est important de toujours vérifier la date de la dernière délivrance. Avec d'autres informations, comme la posologie et la quantité servie, elle peut être un indice précieux de la probabilité que le patient consomme ou non un médicament.

## 7. Un mot sur le Système de gestion des ordonnances électroniques de médicament (SGOÉM) du DSQ

Le SGOÉM comporte une banque de données centralisée pour les ordonnances. Les ordonnances rédigées à l'aide d'un dossier médical électronique (DMÉ) sont acheminées dans cette banque de données si la fonctionnalité du DMÉ est activée et si le prescripteur s'est authentifié avec le dispositif d'accès au DSQ (clé USB). Elles peuvent être consultées jusqu'à ce qu'un pharmacien les récupère au moyen de son logiciel. Le SGOÉM n'est pas du tout lié au DM et ne doit pas être confondu avec celui-ci.

Plusieurs logiciels permettent de consulter les ordonnances en attente de récupération au SGOÉM, mais il importe de prendre garde à ne pas confondre ces informations avec celles consultées à partir du DM. Actuellement, la récupération de l'ordonnance électronique est peu répandue, car la version sur support papier est toujours obligatoire pour des raisons de sécurité. Ainsi, plusieurs ordonnances s'accumulent au SGOÉM alors qu'elles sont probablement déjà exécutées par le pharmacien. Notez également que l'appellation *Ordonnances en attente*, souvent donnée aux ordonnances du SGOÉM, peut porter à confusion, on devrait parler d'*ordonnances en attente de récupération*. Ce n'est pas la même chose que les médicaments dits *en attente* au DM, ce qui signifie que le médicament n'a pas encore été délivré en pharmacie.

Les données du SGOÉM ne sont pas accessibles par le Visualiseur du DSQ.

## 8. Liens utiles

Plusieurs informations sur le DSQ, sur le domaine médicament et sur l'outil Visualiseur sont disponibles sur le site internet du MSSS : <http://www.ti.msss.gouv.qc.ca/DSQ-Documents-de-soutien.aspx>

Pour obtenir de l'aide ou signaler un problème :

Tél. région de Québec : 418 683-AIDE (2433)

Tél. sans frais : 1 877 826-AIDE (2433)

**Option 1, suivi de l'option 5**

Courriel :

[00\\_DSQ\\_Centre\\_de\\_services@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_DSQ_Centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca)